

Vous pouvez consulter le dossier personnellement ou par l'intermédiaire d'un avocat, jusqu'au 16 décembre 1953, au greffe du tribunal militaire de division 10, caserne de Lausanne.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

Lausanne, le 7 décembre 1953.

Tribunal militaire de division 10:

Le grand juge,

Colonel Roger CORBAZ

9924

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Le bureau soussigné a publié un recueil des dispositions, avec commentaire, concernant

l'office fédéral de conciliation

Le recueil (21 pages) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale du 12 février 1949 concernant l'office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs de travail.
2. Règlement d'exécution du 2 septembre 1949 de la loi concernant l'office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs de travail.
3. Commentaire de la loi concernant l'office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs de travail.

Prix du recueil Fr. —.85

Par la poste (compte de chèques III 520) Fr. —.95

Contre remboursement Fr. 1.10

RECUEIL SYSTÉMATIQUE DES LOIS ET ORDONNANCES

1848—1947

Ont déjà paru les volumes suivants de la série « Accords internationaux » :

11^e volume : I. Territoire et frontières. — II. Règlement des conflits internationaux. — III. Etat de guerre et neutralité. — IV. Organisations internationales en Suisse. — V. Nationalité. Traités d'amitié et d'établissement. Réfugiés. — VI. Droit privé.

1001 pages, relié plein-toile, 24 francs (plus 80 centimes pour l'emballage et le port).

12^e volume : VII. Droit pénal et entraide judiciaire en matière pénale. — VIII. Procédure civile. Entraide judiciaire. Exécution. — IX. Eglise. Ecole. Coopération intellectuelle. — X. Hygiène publique. — XI. Travaux publics. Régularisation des eaux et forces hydrauliques. — XII. Double imposition. — XIII. Douane.

770 pages, relié plein-toile, 19 fr. 50 (plus 80 centimes pour l'emballage et le port).

13^e volume : XIV. Transports et communications.

750 pages, relié plein-toile, 18 francs (plus 80 centimes pour l'emballage et le port).

Paraîtra prochainement le dernier volume de ladite série :

14^e volume : XV. Législation du travail. — XVI. Assurances sociales et assistance. — XVII. Agriculture. Forêts. Chasse et pêche. — XVIII. Relations économiques. Commerce, industrie, arts et métiers.

665 pages, relié plein-toile, 17 francs (plus 80 centimes pour l'emballage et le port).

Les commandes peuvent être adressées à la *centrale fédérale des imprimés et du matériel*, palais fédéral, aile est, Berne 3.

9883

Le bureau soussigné a publié une édition du

CODE CIVIL

avec les modifications intervenues jusqu'au 31 décembre 1951. Le prix de cette loi est de

3 francs (l'exemplaire cartonné),

2 fr. 50 (l'exemplaire broché),

plus le port ou les frais de remboursement.

Compte de chèques: III 520

9673

Chancellerie fédérale

Bureau des imprimés

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements prévus par la loi du 24 juin 1949 sur le statut des fonctionnaires

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Président du conseil de l'école polytechnique fédérale, Zurich 6	(*)	à convenir	4 janvier 1954 [1.]	
<p>(*) Chaire de professeur ordinaire pour l'organisation industrielle. La direction de l'institut d'organisation industrielle de l'école polytechnique fédérale est rattachée à cette chaire.</p> <p>Présenter les candidatures avec curriculum vitae et publications scientifiques</p>				
Service du génie et des fortifications, Marzillstrasse 50, Berne	Technicien de II ^e , évent. de I ^{re} classe, du service du génie et des fortifications	7200 à 11 550, resp. 9050 à 13 550	26 décembre 1953 [2..]	Officier (si possible des troupes du génie) diplômé d'un technicum et connaissant les matériaux et les machines de construction. Connaissance de deux langues officielles
Direction des douanes de Bâle	Administrateur de II ^e classe au bureau principal des douanes de Bâle-port franc Dreispitz	10 300 à 14 800	20 décembre 1953 [1.]	Connaissance complète du service des douanes; les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes
Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail	1 ^{er} chef de section (chef de la section de l'assurance-chômage)	15 800 à 20 300	21 décembre 1953 [3..]	(*)
<p>(*) Etudes universitaires complètes de droit ou d'économie politique. Expérience du service administratif, ainsi que de l'assurance-chômage ou d'un autre domaine de la politique sociale. Langue maternelle: l'allemand ou le français. Connaissance des autres langues officielles.</p>				
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne	1 ^{er} chef de section à la division des travaux (section des installations de sécurité) de la direction générale à Berne	3 ^e classe	16 décembre 1953 [1.]	(*)
<p>(*) Etudes universitaires techniques complètes. Longue pratique et expérience dans la construction et l'entretien des installations de sécurité des chemins de fer. Savoir deux langues officielles.</p> <p>S'adresser par lettre manuscrite à la direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.</p>				

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1953
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.12.1953
Date	
Data	
Seite	778-780
Page	
Pagina	
Ref. No	10 093 335

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.